



Aux membres du Conseil général de Premier

Premier, le 6 mai 2019

Préavis municipal N° 175 Rénovation complète des places autour du collège après la mise en séparatif, rénovation des conduites des eaux claires

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le préavis 172 présenté au Conseil Général en date du 6 février 2019 avait été retiré par la Municipalité.

En effet, il portait exclusivement sur la mise en conformité de la séparation des eaux usées et de pluie sans remise en état du bitume. Sachant que la parcelle 156 du collège ne fait pas partie du domaine public des routes, elle est touchée par tous les raccordements du bitume avec le projet, soit toute la surface située au sud du bâtiment serait rénovée.

Comme chaque propriétaire, les bâtiments communaux sont tenus de se mettre en conformité avec la séparation des eaux usées et pluviales. Lors de la séance du Conseil, il était ressorti qu'il faudrait traiter la partie Est de la cour en créant un écoulement dans l'infrastructure de la rue du Collège. Vu l'état du bitume sur toute la partie Ouest, Nord et Est avec de nouvelles fouilles, il nous semble judicieux de prévoir l'entier du surfacage en profitant de l'installation de chantier et en contrôlant l'ensemble des pentes des cours.

II. Objet du préavis

Les travaux consistent à contrôler l'état des conduites d'eau de pluie autour du bâtiment, de les remplacer si nécessaire, de contrôler leur raccordement sur les bons réseaux et de procéder à la rénovation totale des cours et places du collège.

III. Estimation des coûts :

• Travaux de génie civil GC	fr. 46'500.-
• Direction des travaux, cadastre souterrain	fr. 4'700.-
• TVA 7,7%	fr. 3'800.-
Coût de l'investissement à charge de la commune	fr.55'000.--

IV. Financement : par les liquidités courantes

V. Amortissement comptable:

Montant à amortir	fr. 55'000.--
./ Prélèvement sur le fonds de réserve « eau » no 9282.01	fr. 24'245.40
./ Prélèvement sur le fonds de réserve « route » no 9282.02	fr. 11'254.60

VI. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 6 juin 2019
- Il a été soumis à la commission des eaux et à la commission de gestion.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- L'autoriser à entreprendre les travaux faisant l'objet du présent préavis pour un montant de fr. 55'000.- ;
- L'autoriser à financer cet investissement par les liquidités courantes ;
- L'autoriser à amortir cet investissement par diminution du fonds de réserve « eau » no 9282.01 de fr. 24'245.40 ;
- L'autoriser à amortir cet investissement par diminution du fonds de réserve « route » no 9282.02 de fr. 11'254.60.

Municipalité de Premier

Le Syndic



E. Candaux



La Secrétaire



S. Breton

Annexe : Devis estimatif du bureau DTP SA, Orbe